



## Résonance, arts et Tao

### Inscription Tai Chi et règlement des cours

Nom :

Prénom :

Téléphone portable :

ou téléphone fixe :

adresse mail :

Adresse :

Profession :

Date de naissance :

Ces données sont collectées afin de pouvoir vous joindre et vous informer tout au long de l'année.

Elles sont conservées 3 ans, consultables et modifiables si nécessaire mais restent confidentielles.

Elles ne sont pas divulguées pour préserver votre vie privée et vos données personnelles. Pour toute rectification ou regard sur vos coordonnées de contact, veuillez envoyer un mail à [resonance.energie@outlook.fr](mailto:resonance.energie@outlook.fr)

Le cours de Tai Chi a lieu tous les lundis de 18h30 à 20 heures salle du Rex, rue des paroissiens à Montfavet (en face de l'église).

Pièces à fournir à l'inscription :

- le papillon détachable à la fin de la présente fiche / règlement intérieur signé.

- L'adhésion à l'association de 15 €  
en ligne avec le QR code ci-contre  
ou sur Hello asso, Résonance arts et énergie



- Votre paiement de 280 € en espèces ou par chèque à l'ordre de association Résonance.

Si vous êtes également inscrit(e) en Qi Gong, le tarif pour le Tai Chi est de 220€ pour l'année

MERCI DE NE PAS INCLURE L'ADHESION DANS LE MONTANT DES COURS. celle-ci doit être réaliser en ligne.

Si nécessaire, indiquer si dessous le nombre de chèques souhaité et les mois d'encaissement (1er encaissement en septembre, puis, à votre convenance jusqu'à juin

- Si vous souhaitez bénéficier d'une licence fédérale ; Il vous faut fournir en plus, une photo d'identité au format numérique, un chèque de 34 € à l'ordre de Résonance et un certificat de non contre-indication à la pratique du Tai Chi Quan ou un questionnaire de santé si votre certificat date de moins de 3 ans.

Le tout à envoyer par mail à [resonance.energie@outlook.fr](mailto:resonance.energie@outlook.fr)

Plus d'info sur le site de la FFAEMC, fédération des arts énergétiques et martiaux chinois : [ffaemc.fr](http://ffaemc.fr)

Les paiements par virement bancaire ne sont pas acceptés.

Passé le cours d'essai et l'inscription validée, l'année de cours est due dans son intégralité.

Problèmes éventuels à signaler :

- problèmes cardiaques, hypertension
- problème de dos
- fatigue chronique
- problèmes articulaires
- vertiges
- allergie alimentaires ou respiratoires
- tout autre problème que vous souhaiteriez me signaler :

Commente avez vous été informé de l'existence de notre école ?

- amis, connaissances
- flyers /affiches
- site internet
- site FFAEMC
- facebook
- instagram
- forum des associations
- autre, préciser svp

## Règlement des cours

### Déroulement des cours

Les cours doivent se dérouler dans une atmosphère calme et détendue.

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit.

Il ne sera toléré aucun débordements et manque de respect entre élèves et vis à vis de l'enseignant pendant toute la durée du cours ainsi que pendant les intercours.

Nous tenons à rappeler que le Dojo ne saurait être un lieu d'oppositions et de confrontations d'opinions, ceci pour garantir un bon esprit et un maximum de sérénité avant, pendant et après les cours. Passé la porte de la salle merci de respecter les règles fondamentales de tous les Dojos : Respect, Humilité, Bienveillance, Loyauté, Application et Bienveillance

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours pour favoriser une bonne concentration et il est recommandé aux élèves d'être présents 5m avant le début de chaque séance. Il n'est pas utile de prévenir l'enseignant(e) en cas d'absence, en revanche, si un cours est annulé ou déplacé un sms vous sera envoyé sur votre portable.

### Emploi du temps et cotisations

Les cours ont lieu de mi-septembre à juin. L'année de cours correspond à environ 30 semaines par an et, sauf exception, il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires.

L'adhésion de 15 € en ligne à l'association est obligatoire. Elle ouvre droit à des tarifs réduits pour les stages, concerts et séances à thème...

Vous avez la possibilité de prendre un premier cours d'essai sans engagement . Néanmoins, le paiement des cours vous engage pour toute l'année scolaire : toute année commencée, passé le premier cours d'essai gratuit, entraîne le règlement de l'intégralité de l'année de cours.

L'inscription n'est définitive qu'à réception de l'intégralité du règlement du tarif annuel.

Passé le premier cours d'essai, le règlement doit être réalisé dans les 2 semaines qui suivent mais avec possibilité de faire plusieurs chèques.

POUR LE TAI CHI ET LE QI GONG, CHAQUE PRATIQUANT DOIT ÉGALEMENT FOURNIR DANS LES SEMAINES SUIVANT SON INSCRIPTION, UN CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE ou, s'il est licencié Ffaemc, éventuellement, un questionnaire de santé rempli.

Vidéos et droits à l'image

Il n'est pas autorisé de prendre des vidéos du professeur pendant les cours (sauf avec son accord), ceci afin de développer la mémoire de chacun mais aussi, de respecter ce savoir précieux et ancestral, transmis oralement de Maîtres à élèves, parfois depuis plusieurs siècles.

Les élèves peuvent néanmoins prendre des notes et se filmer entre eux, à condition que ces vidéos restent strictement confidentielles.

En ce qui concerne le droit à l'image, la signature du présent règlement autorise l'association à prendre ponctuellement des photos et à les utiliser à des fins de communication, d'information et pour illustrer son site internet.

---

### Papillon à retourner avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur , certifie avoir pris connaissance du règlement des cours et en approuve le contenu.

lu et approuvé :

Signature: